

# VILLE DE RIORGES

N° 4\_1

OBJET :

## PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

### TRAVAUX SUR VOIRIE COMMUNALE ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE

### APPROBATION

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du 21 MARS 2019 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 22 mars 2019.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 25 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Jacqueline RUBLON, *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Nabih NEJJAR, *adjoint* ; Gilles CONVERT, Blandine LATHUILLIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Andrée RICCETTI, Florence COLOMB, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuses :* Guy CONSTANT

*Secrétaire élue pour la durée de la session :* Valérie MACHON

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Nabih NEJJAR Gilles CONVERT Blandine LATHUILLIERE Elodie PINSARD-BARROCAL Andrée RICCETTI Florence COLOMB Monique VIAL	Eric MICHAUD Roland DEVIS Martine SCHMÜCK Chantal LACOUR Martine LAROCHE-SZYMCZAK Suzanne LACOTE Jacqueline RUBLON

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

**PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS****TRAVAUX SUR VOIRIE COMMUNALE  
ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE  
APPROBATION**

Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements, expose à l'assemblée :

"Différents travaux sur le domaine public communal seront réalisés au cours de l'année. Ces interventions qui sont effectuées par des entreprises privées ont nécessité une consultation préalable.

Afin de globaliser la gestion administrative et d'optimiser le suivi des travaux, il serait souhaitable de regrouper ces opérations sur un marché unique.

Une procédure de consultation a été lancée en procédure adaptée suivant l'application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Un dossier de consultation des entreprises a été préparé en ce sens et organisé en accord-cadre mono attributaire sous forme de marchés subséquents, exécuté au moyen de bons de commande suivant les articles 78,79 et 80 du décret n° 2016-36 du 25 mars 2016.

Le montant minimum est fixé à 50 000 € HT et le montant maximum à 200 000 € HT.

L'accord-cadre est prévu pour une durée d'un an et pourra être reconduit trois années supplémentaires.

A l'issue de la consultation, trois offres ont été remises dans les délais.

La commission spéciale des marchés, réunie le 11 mars 2019, a retenu l'entreprise EUROVIA DALA de Riorges.

Les principaux ouvrages intégrés au marché porteront sur les travaux de signalisation des chantiers, sur les prestations d'aménagement qu'il est nécessaire de faire effectuer sur les chaussées, îlots, trottoirs... et sur le nettoyage des chantiers après la fin des travaux."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. autorise le maire à signer le marché passé avec la société EUROVIA DALA pour l'accord-cadre à bons de commande des travaux sur voirie communale ;
2. dit que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget général.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 25 mars 2019

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN